

pas appelé à établir cette politique en vue de nos compatriotes seuls, et d'une manière exclusive, de crainte d'exciter le mécontentement de nos compatriotes des autres origines, qui contribuent comme nous au revenu public. Le gouvernement devrait être invité à travailler en général au repatriement des Canadiens qui ont émigré en favorisant la colonisation et en facilitant l'immigration en général de toutes les nationalités.

M. Marchand, député d'Iberville, approuve parfaitement cette idée et applaudit.

M. le Shérif Quesnel, d'Arthabaska, parlant du nom à donner à la Convention, dit que les Délégués n'ont pas le pouvoir étant envoyés par des sociétés canadiennes françaises, de changer le nom de l'association. Ils sont des délégués canadiens, et ne sont pas autorisés à changer ce nom pour celui de français.

M. Taassé exprime la même idée. Les délégués doivent tenir à honneur de conserver à la Convention son nom de "Canadienne-Française." Nous recevrons certainement un vote de censure des sociétés qui nous ont envoyés des délégués si nous changions le titre de notre association. Nous ne voulons aucunement, pour cela exclure les français qui voudraient se rallier à nous. Nous serons au contraire toujours heureux de les accueillir. Les sociétés canadiennes des Etats Unis comptent présentement un bon nombre de français, et nous en voyons même quelques-uns parmi les délégués ici présents. Tout ce que nous voulons, c'est que le nom de la Convention ne soit pas changé.

M. Leboeuf dit que si l'on ne donnait d'autre nom à la convention que celui de française, cela enlèverait à beaucoup de canadiens le désir d'entrer dans l'association, qui aurait perdu son caractère national et canadien. Il suffit que nous puissions accepter les français qui se présentent et qui nous conviennent.

Le second amendement, proposé par M. Marchand, et demandant de donner à la Convention le nom d'Union Canadienne Française d'Amérique et d'y admettre tous les américains d'origine française ou canadienne-française, fut alors mis aux voix et perdu.

Le premier amendement ayant ensuite été accepté, la motion principale telle qu'amendée fut adoptée. En voici la teneur :

Considérant qu'avec une organisation nationale puissante, les Canadiens-Français d'Amérique pourraient avoir une large part d'influence, il est proposé :

1^o Qu'une association composée des sociétés nationales canadiennes-françaises et de secours mutuels de l'Amérique, soit créée sous le nom d'Union Nationale Canadienne-Française de l'Amérique."

2^o. Que le siège de cette association soit fixé à Montréal.

3^o. Qu'un bureau de direction provisoire soit nommé et qu'il soit composé d'un délégué, ou, à défaut d'un délégué, du président de chacune des sociétés nationales canadiennes-françaises en Amérique et de leurs sections, avec pouvoir d'adopter une constitution et de prendre les mesures nécessaires pour la faire fonctionner.

4^o Que MM. le juge Coursol, F. Houle, H. Fabre, L. O. David, Loranger, Beau-grand, Gagnon, Drolet, Bélanger, Rivd. Primeau, Lareau, Drapeau, Rivd. Thérien, Rivd. Pere Lacombe, Lantry, Marchand et le moteur; forment un comité d'organisation chargé de mettre immédiatement en rapport avec les différentes sociétés nationales, obtenir leur concours et appeler une convention de leurs délégués, chargés de l'adoption de la constitution.

M. Pagruelo fait alors remarquer que les canadiens et les metis de Manitoba ne sont pas représentés dans ce comité et il propose que le nom de Louis Riel soit ajouté à ceux qui composent le comité d'organisation. Cette idée rencontre de l'opposition dans l'assemblée.

M. Coursol, président de la Convention étant arrivé à ce moment dans la salle, est invité par le vice-président M. Houle, à prendre la parole.

M. Coursol prononça un discours plein de tact, de convenance et de modération.

A propos de la discussion qui a lieu à cet instant, il dit que ses sympathies pour la cause des Metis et de Riel sont bien connues. Il a lui-même, à la tête de la démonstration qui a eu lieu en l'honneur de Mgr Taché, lu l'adresse que les citoyens de Montreal ont présentée à ce vénérable évêque. Cependant, en ce moment, il partage d'avis de ceux qui s'objectent à la proposition.

L'objet principal de la Convention était de trouver les moyens de repatrier les Canadiens émigrés aux Etats-Unis. Il comprend toute l'importance de cet objet, et combien il est nécessaire de réunir tous nos efforts pour l'obtenir. L'entreprise est grande, et nous aurons beaucoup de difficultés à surmonter pour l'exécuter. L'ouvrage du comité sera assez difficile sans susciter d'autres questions que celles qui concernent spécialement la Convention. L'appel de M. Riel à la convention donnerait à penser que nous voulons faire une démonstration politique, et nuirait à notre entreprise et changerait son caractère. (C'est bien! c'est bien!)

Nous ne devons pas oublier que nous ne sommes pas seuls en Bas-Canada. Nous devons penser qu'il y a d'autres nationalités parmi nous. Parmi ces nationalités nous avons des amis, des hommes, des